

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 21 mai à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Sylvie DESMOND, Cathy GALLO-SEGURA, Patrick FAGGIANI, Angélique RODRIGUEZ, Pierre GREIL, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Fabian LE SOUDER, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Jean-Michel DUTOYAT, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Jean-Claude LINARES, Marie LASCOURREGES, Danielle TERRAL, José Manuel ROQUE, Ivana CHIRICO-GRENIER, Isabelle MEROUGE, Nathalie DEJEAN –IBANEZ, Véronique CORNET, Marie-Chantal MACHADO, Vincent FEUGA

Absents excusés : Florence OVEJERO procuration à Jean SAMENAYRE

Absents: Claude BAZARD, Pascal GILLET

Mme Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 12/05/2015

1- POINT SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE

M. le Maire procède à l'examen du point budgétaire arrêté au 15 mai.

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 26,97 %.

Les recettes de fonctionnement sont encaissées à 20,86 % (5 mois de réalisations budgétaires).

2- FDAEC 2015

M le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière du 18 décembre 2014.

La réunion cantonale du 11 avril dernier, présidée par M. Jean-Marie DARMIAN et Mme Anne-Laure FABRE-NADLER, Vice-présidents du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 20 588,01 € euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- de réaliser en 2015 les opérations suivantes : Réfection route Trotte Chèvre – Réfection voiries diverses

3- HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'un agent communal a effectué au cours du mois d'avril, les heures complémentaires suivantes :

Stéphanie LECOMTE :
Avril 4 h 30

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les heures complémentaires ci-dessus.

4- HEURES SUPPLEMENTAIRES

M le Maire indique au conseil municipal que le cuisinier du restaurant scolaire a été sollicité pour la préparation du banquet de la manifestation « 700 ans de Créon ».

Il a effectué les heures supplémentaires suivantes :

- Mathias ANTONY = 6 h

5- SUBVENTION NUIT DES MUSIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Musique en Créonnais organise le 13 juin 2015 « la Nuit des musiques ».

A cette occasion, l'association engage des frais et sollicite l'attribution d'une subvention de 3 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, moins deux abstentions de voter une subvention de 3 400 € à l'association Musique en Créonnais.

6- SUBVENTION CREON PLAGES

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'association Cœur de Bastide organise le 26, 27 et 28 juin 2015 « Créon Plages ».

A cette occasion, l'association engage des frais et sollicite l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, moins une abstention de voter une subvention de 1 000 € à l'association Cœur de Bastide.

7- ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE ET DESIGNATION MEMBRE COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M le Maire explique que la commune a des travaux de voirie à réaliser. Les communes de la communauté de commune ont de la réfection ou de l'aménagement de voirie à réaliser.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commande, pourrait être créé afin de mutualiser cette commande de travaux. L'intérêt d'adhérer au groupement de commande permettrait notamment de porter une enveloppe financière plus importante et devrait permettre de réaliser une économie d'échelle.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée pour une convention valable pour l'année 2015.

La commune de Cursan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation du marché de travaux jusqu'à la signature des actes d'engagement par les différents membres.

Chaque commune membre désigne un titulaire et un suppléant qui fera partie de la commission d'appel d'offres du groupement pour l'ensemble de la procédure.

Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution de ses marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux de voirie dont la commune de Cursan assurera le rôle de coordonnateur
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés
- autorise M le Maire à signer la dite convention (annexée à la présente délibération)
- désigne M Pierre Greil titulaire, et M Patrick Faggiani suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement pour l'année 2015.

8- RETROCESSION BASSIN DE RETENTION LOTISSEMENT TROTTE CHEVRE 2

M le Maire indique au conseil municipal que l'entretien des bassins de rétention du Lotissement Trotte Chèvre 2 est primordial pour le bon fonctionnement du réseau d'eaux pluviales.

M le Maire propose au conseil municipal le passage dans le domaine public de la parcelle AC 700 sur laquelle se trouve le bassin de rétention.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte l'incorporation dans le domaine public de la parcelle AC 700 et autorise M le Maire à signer l'acte correspondant et à lancer l'enquête publique.

9- AIDE EXCEPTIONNELLE AGENCE DE L'EAU POLLUTION DOMESTIQUE

M le Maire indique au conseil municipal que dans un objectif de préservation de la qualité des milieux aquatiques, l'Agence de l'Eau a prévu de poursuivre son effort dans le domaine de la lutte contre la pollution domestique, notamment pour développer la connaissance des rejets par temps de pluie.

La commune de Créon a l'obligation réglementaire de mettre en place un système d'autosurveillance des déversoirs d'orage sur le poste de La Pimpine.

Le montant des équipements s'élève à : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve le dossier technique et le coût du projet
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et autorise M le Maire à déposer un dossier de demande d'aide et à signer tous les documents afférant.

10- GROUPE DE TRAVAIL COMMUNAL PLUi

M le Maire rappelle qu'en date du 21 octobre 2014, le Conseil Communautaire a décidé la modification des statuts de la CCC avec prise de compétence P.L.U.

Les communes ayant toutes délibérées, l'arrêté préfectoral du 16 février 2015 a validé cette prise de compétence. Suite à la première conférence intercommunale du 11 mai 2015, M le Maire propose la création d'un groupe de travail communal afin de valider en amont le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et de suivre les études thématiques. Les membres du COPIL et notamment les référents PLUi composeront obligatoirement la base des groupes de travail thématiques.

Pierre Gachet et Pierre Greil

Membres supplémentaires groupe de travail communal :

- Sylvie Desmond
- Stéphane Sanchis
- Nathalie Dejean-Ibanez
- Emilie Berret
- Patrick Faggiani
- Vincent Feuga
- Marie-Chantal Machado

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, valide la création d'un groupe de travail communal.

11- ELARGISSEMENT CHEMIN DES AUBEPINES

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Créon arrêté par M le Préfet de la Gironde en date du 15/12/2011.

Vu le tableau des emplacements réservés joint au PLU.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que l'opération n°11 relative à l'élargissement du chemin des Aubépines (VC 14) porte sur une bande réservée de terrain de 1 m 60 (0,80 m de chaque côté) de large le long de l'ensemble de la voie actuelle.

Toute demande de permis de construire devra prendre en compte cette décision portant ainsi la constructibilité à 10 m de l'axe du chemin.

La proposition de M. le Maire est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, moins une abstention.

12- TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de 9 jurés à partir de la liste électorale afin de figurer sur la liste préparatoire annuelle des jurés pour l'année 2016.

Les électeurs suivants sont tirés au sort :

- 1) YAHIOUN Eva
- 2) JUMELLE Laetitia Marcelle
- 3) HELIN Jean Patrick
- 4) ARAUJO François
- 5) LAWSON Gabriel
- 6) DENIS Sandra
- 7) FENES Alain Laurent
- 8) GIRBET Pierre Michel
- 9) BERNATETS Mathieu Alexandre

13- CREATION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

La gestion des fourrières automobiles constituant une activité de service public, le processus de mise en fourrière a été renforcé. Cette réforme a été mise en place par décret n°96.476 du 26 mai 1996 modifiant le code de la route et relatif à l'immobilisation, à la mise en fourrière et à la destruction des véhicules terrestres à moteur.

Les opérations de fourrière et de garde sont désormais confiées à des gardiens de fourrière agréés par le préfet du département.

L'article 88 de la loi L325.13 du 18 mars 2003 dispose que le Maire à la faculté d'instituer un service public de fourrière pour automobile.

Il lui appartient donc d'assurer la rémunération des professionnels du secteur privé auxquels il fait appel dans le cadre de la procédure de mise en fourrière.

Une convention tarifaire est à passer avec ce professionnel agréé.

M le Maire demande au conseil municipal de consulter trois professionnels agréés afin d'en retenir un, suivant les tarifs et les services proposés.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés moins une abstention, décide la création d'une fourrière automobile à compter du 1^{er} juillet 2015 et autorise M le Maire à procéder à une consultation de 3 professionnels agréés et à signer une convention avec le professionnel retenu afin d'assurer sa rémunération lorsqu'il sera fait appel à ses services.

14- LOYER LOGEMENT LA POSTE (1^{ER} ETAGE)

M. le Maire indique au conseil municipal que les travaux de rénovation du logement de la Poste sont bien avancés. Le logement pourra être loué à partir de cet été. Après une présentation de l'appartement M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix du loyer à 700 € par mois hors charges.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte la proposition de M le Maire.

15- ELECTION ROSIERE 2015 ET DESIGNATION DU ROSIER 2015

M le Maire prononce le Huis Clos afin de procéder à l'élection de la Rosière 2015.

Le conseil municipal procède au vote, à bulletin secret.

Melle Mégane BEAUVAIS est élue Rosière 2015 au premier tour.

Délibération du jury concours de dessin rosier 2015

Le conseil municipal examine les dessins des candidats au concours afin de désigner le dessin de leur choix.

Le conseil municipal se prononce à la majorité pour le dessin de Damien SOULET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO <i>Procuration</i>	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER	Ivana CHIRICO-GRENIER
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE	Jean-Michel DUTOYAT	Nathalie DEJEAN-IBANEZ
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET	Vincent FEUGA	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES	Pascal GILLET <i>Absent</i>	Danielle TERRAL
José Manuel ROQUE	Marie Chantal MACHADO	Claude BAZARD <i>Absent</i>	